

Organismes sans but lucratif fédéraux : règles applicables aux conseils d'administration

Introduction

Le présent document donne un aperçu des règles essentielles applicables aux conseils d'administration des organismes sans but lucratif (OSBL) visés à l'alinéa 501(c)(3) et reconnus au niveau fédéral. Il se propose de donner des indications générales sur les exigences légales fédérales et vient en complément de la publication de Nonprofit Association of Washington (NAWA) intitulée [Règles applicables aux conseils d'administration de l'État de Washington](#). Il appartient aux conseils d'administration des OSBL établis à Washington de prendre connaissance des deux documents afin de mieux connaître les exigences minimales à respecter pour pouvoir fonctionner légalement et limiter la responsabilité de leurs membres. Les exigences fondamentales précisées ci-dessous représentent autant de règles dont la violation est susceptible d'engager la responsabilité personnelle des administrateurs et de faire courir des risques à leur organisme.

Avertissement

Le présent document a été rédigé à des fins pédagogiques. Il ne prétend pas à l'exhaustivité, et son contenu ne saurait en aucune façon constituer un avis ou des conseils juridiques, commerciaux ou professionnels. Il ne fait pas non plus naître de relation de type avocat-client. Pour obtenir des conseils juridiques, veuillez prendre contact avec un avocat.

Le présent document a été préparé en partenariat avec Apex Law Group et rendu possible par le soutien du Washington State Office of the Secretary of State.



**Nonprofit Association
of Washington**



WASHINGTON
Secretary of State
Corporations & Charities Division



Mise à jour : 10 février 2023

Faire en sorte que la mission reste l'impératif prioritaire

- **Absence d'avantages personnels.** Tout organisme relevant de l'alinéa 501(c)(3) doit poursuivre un intérêt public. La doctrine dite des « avantages personnels » veut que soient interdites les activités procurant plus d'avantages à des personnes physiques particulières qu'à l'organisme lui-même ou ses œuvres caritatives. Ne surpayez donc pas la fourniture de biens ou de services par une personne physique ou une entreprise à but lucratif. Veillez également à ce que les programmes de l'organisme bénéficient à un large groupe de personnes : s'il s'agit par exemple d'allouer des bourses, faites-en profiter les personnes d'origine mexicaine plutôt que les membres d'une famille donnée.

Organismes sans but lucratif fédéraux : règles applicables aux conseils d'administration

- **Absence d'appropriation privée.** Les administrateurs doivent s'assurer que les actifs de l'organisation ne profitent pas en personne aux parties prenantes internes (« *insiders* »). Sous ce vocable, on entend toute personne exerçant une influence sur l'organisme, à savoir, l'ensemble de ses administrateurs, ses dirigeants, ses principaux donateurs, son fondateur, et quiconque lié à l'une des personnes susmentionnées par un lien de parenté ou des relations d'affaires. Toute opération financière entre l'organisme et lesdites parties prenantes doit faire l'objet d'un examen attentif destiné à vérifier qu'elle se déroule au plus à la juste valeur de marché et dans une totale équité pour l'OSBL. Le meilleur moyen de prévenir toute appropriation privée consiste à adopter une politique de gestion des conflits d'intérêts et à s'y conformer.
-

Principales législations applicables aux OSBL

- **Dépôt de la déclaration fiscale Internal Revenue Service (IRS) 990.** La plupart des OSBL sont tenus de souscrire une déclaration d'impôt fédérale annuelle, sachant que les très petits organismes peuvent remplacer cette formalité par la communication d'un avis annuel en complétant le formulaire 990N. Dans le cadre de sa déclaration fiscale, l'organisme doit mentionner et s'acquitter de l'impôt dû sur les revenus éventuellement tirés d'autres activités.
 - **Respect du droit du travail.** Toutes les personnes morales employant du personnel doivent observer la législation du travail. Entre autres exigences fondamentales, figurent celles consistant à respecter la classification des salariés et à retenir et acquitter les taxes dues sur les salaires.
 - **Respect de la réglementation fédérale sur le lobbying.** Les OSBL visés à l'alinéa 501(c)(3) doivent rester non-partisans. Lorsque vous agissez en qualité de représentant de votre organisme, il vous appartient de ne jamais exprimer votre soutien ou votre opposition à un(e) candidat(e) à une fonction publique. Cela ne vous empêche toutefois pas de parrainer ou de soutenir un(e) candidat(e) dans votre vie privée. Le lobbying sur un enjeu précis, y compris une législation particulière, est autorisé tant que l'organisme ne dépasse pas les limites fixées et rend compte de son activité.
 - **En cas d'activités internationales, observation de règles financières complémentaires.** Les organismes américains exerçant des activités à l'international doivent se conformer aux exigences stipulées par le Foreign Corrupt Practices Act (« FCPA ») et l'Office of Foreign Assets Control (« OFAC »). Ces textes interdisent toute forme de corruption et vous imposent de prendre des mesures visant à empêcher tout transfert de fonds au profit d'activités terroristes.
-

En savoir plus :

Guide des OSBL de l'État de Washington

- [Le Guide apporte des explications plus détaillées sur les exigences juridiques](#)
-

Nonprofit Association of Washington

- [Fondamentaux des OSBL](#)
-

Bolder Advocacy

Organismes sans but lucratif fédéraux : règles applicables aux conseils d'administration

- [Informations sur les règles fédérales de lobbying](#)

National Council of Nonprofits

- [Ressources relatives aux conflits d'intérêts](#)
-



**Nonprofit Association
of Washington**

Learn. Advocate. Collaborate.